



HAL
open science

Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives

Christian Hottin

► To cite this version:

Christian Hottin. Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives. "Concevoir et construire un bâtiment d'archives pour le XXI^e siècle. Nouveautés et perspectives d'évolution. Séminaire international de l'Institut National du Patrimoine, Paris, 3-7 mars 2003", Mar 2003, Paris, France. <halshs-00010072>

HAL Id: halshs-00010072

<https://shs.hal.science/halshs-00010072v1>

Submitted on 10 Apr 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d’archives

Synthèse des journées du 3 et du 4 mars 2003

A l’occasion de :

Concevoir et construire un bâtiment d’archives pour le XXI^e siècle Nouveautés et perspectives d’évolution

Séminaire international de l’Institut National du Patrimoine, Paris, 3-7 mars 2003

Christian HOTTIN

Mission Ethnologie/Ministère de la Culture¹

christian.hottin@culture.gouv.fr

Introduction

A travers un article publié dans la dernière livraison de *Commentaire*, Nicolas Georges s’interroge sur la crise que traversent les Archives nationales et explore les moyens d’en sortir. Selon Nicolas Georges, la résolution des difficultés présentes passe avant tout par l’augmentation de la capacité de stockage des Archives nationales, et cela, au besoin, au détriment du geste architectural global - de la conception à la réception - souhaité pour la création d’un nouveau centre des Archives nationales. De son point de vue, ce geste global serait voulu par la profession avant tout par référence aux grands projets antérieurs - Grand Louvre et Bibliothèque nationale de France - qui ont marqué le « moments musées » des années 80 et le « moment bibliothèques » des années 90 : pour reprendre l’expression lancée par Pierre Nora lors du

¹ Ce texte a été rédigé alors que j’étais conservateur aux Archives nationales, Centre des archives du monde du travail (Roubaix), et responsable des archives d’architecture et d’urbanisme.

colloque « Une cité pour les Archives nationales », le temps serait maintenant venu d’un « moment archives » et de sa traduction dans la pierre. Ce souhait développé par l’association Une cité pour les Archives nationales serait relayé par l’ensemble de la profession, soucieuse de ne pas être mise « sur la touche » après les grands programmes lancés pour les autres spécialités du secteur patrimonial, au premier rang desquels on trouve les musées.

C’est une question importante et même essentielle qui est ici soulevée. Le « tropisme muséal » qui affecte l’ensemble du champ des institutions patrimoniales est une réalité largement perceptible dans les discours et les pratiques des différentes professions concernées. Il affecte les comportements et, dans une certaine mesure, peut, à la marge, induire un brouillage de la mission de l’institution archivistique et de sa perception par la société. Toutefois, c’est invoquer un problème réel pour justifier une solution insuffisante et insatisfaisante que de considérer l’importance la question architecturale comme le simple reflet des désirs inassouvis de la profession.

Finalement, sous couvert d’une évidente et nouvelle simplicité, la solution envisagée apparaît singulièrement réductrice et passéiste, renvoyant à l’image de la « tour-silo » qui exprimerait l’essence et l’essentiel du bâtiment d’archives, tandis que gravitent à ses pieds les constructions basses qui abritent salle de lecture et services administratifs. Les nombreux exemples traités dans ce séminaire invitent au contraire à penser que, en France comme à l’étranger, dans le cadre des collectivités locales comme dans celui des archives de l’Etat central, les solutions mises en œuvre pour la construction d’un nouveau bâtiment d’archives ne peuvent être que des solutions globales respectueuses autant des contraintes techniques nécessaires à la bonne conservation des documents que de la visibilité architecturale de l’institution, toujours première et parfois unique perception qu’en a la société. Bien que le foisonnement des expériences développées au cours de ces cinq jours décourage par avance la synthèse, on s’appliquera à dégager ici quelques traits caractéristiques et à esquisser à l’occasion des propositions.

Le contexte de la production : il est caractérisé par la diversité des acteurs, laquelle induit une complexité des procédures qui pose divers problèmes - y compris d’ordre archivistique. Un des points de réflexion essentiels réside dans le choix de l’emplacement de l’édifice. Cette question en recouvre en fait plusieurs : un bâtiment ou plusieurs ? Quels bâtiments pour quelles fonctions ? Faut-il dissocier les implantations en fonction d’une répartition des missions au sein de l’établissement ? Faut-il bâtir un édifice neuf ou réhabiliter une construction ancienne primitivement affectée à un autre usage ? L’approche du programme, pour peu qu’elle intègre une

démarche rétrospective, est une bonne occasion d’analyser la diversification des missions dévolues aux services d’archives et d’apprécier toutes les différences qui existent quand on compare les choix actuels avec les programmes types qui caractérisaient la période précédente. Avec la forme de l’édifice et les représentations qui en découlent, on touche au cœur du problème soulevé par le traitement architectural global de l’institution. Restent enfin à évoquer les outils techniques et méthodologiques qu’il faut désormais mettre en œuvre pour affiner les réflexions en cours sur toutes les étapes du processus de création.

Le contexte humain et institutionnel de la création des bâtiments d’archives

Les différentes expériences décrites font apparaître un maquis complexe de procédures. Face à cette situation, l’architecte est souvent mis en difficulté : à ce propos, Alain Sarfati évoque les problèmes rencontrés lors de la construction du centre des Archives du Monde du Travail, lorsqu’il lui a fallu travailler avec plusieurs maîtres d’ouvrages successifs (la mairie de Roubaix, l’Etat, la DRAC et encore d’autres maîtrises d’ouvrage déléguées).

On pourrait en outre souligner que, à l’autre extrémité de la chaîne de production, cette complexité pose également problème pour l’archiviste et pour le chercheur désireux de reconstituer la genèse d’un édifice. Toujours pour le CAMT, sont conservées sur place les archives de la DRAC relatives au projet, celles du service, celles de l’architecte et celle du bureau d’étude d’ingénieurs qui a suivi le dossier. Dans ces conditions, écrire une simple monographie sur un édifice finit par devenir délicat, en raison même de la surabondance des sources.

Sans tenter de débrouiller totalement le réseau des relations entre acteurs, on peut proposer ici quelques clefs d’interprétation.

Un trait caractéristique a été mentionné par plusieurs intervenants : la spécificité et la rareté du programme que constitue un bâtiment d’archives départementales. Les particularités de ces projets sont mal connues des élus, ce qui peut se comprendre, mais aussi des membres des services constructeurs des collectivités territoriales. Au cours de leur carrière au sein d’un département - pour évoquer le cas de figure le plus fréquent - ces derniers seront confrontés à la construction de plusieurs collèges et développeront une grande familiarité avec ce type de

réalisations, mais ils auront toutes les chances de n’intervenir qu’une seule fois au cours de leur vie professionnelle sur la création d’un centre d’archives. Projet relativement rare et objet architectural assez spécifique (bien qu’on risque parfois de le confondre avec celui d’une bibliothèque), le bâtiment d’archives risque de dérouter. Dans ces conditions, il est toujours plus difficile de convaincre, et il est en outre plus délicat de parvenir à imposer une solution réellement adaptée aux besoins.

Replacé dans un contexte plus vaste - celui des relations entre tous les intervenants d’un projet - cette méconnaissance est révélatrice des difficultés de communication entre les différents partenaires dans la conduite d’une réalisation. On peut à ce propos employer l’image commode de la discussion sur un sujet commun entre plusieurs personnes qui ne parlent pas la même langue. Notons que ce n’est pas nécessairement entre l’architecte et l’archiviste que cette communication est la moins aisée. Les uns comme les autres peuvent prendre appui sur une importante littérature technique, mise au point par la Direction des Archives de France depuis près de cinquante ans. En outre, bien que cette remarque mérite d’être nuancée, le goût manifesté par certains cabinets d’architectes pour la construction de dépôts d’archives (On peut citer entre autres Bernard Feypell, Gérard Buffière et Pierre Noailly) et l’expérience acquise par la réalisation de plusieurs centres facilitent les relations en augmentant lors des débats le capital de connaissances partagées.

Que faire lorsque cette base de savoirs partagés fait défaut ? Il faut alors, presque littéralement, apprendre à parler la langue de l’autre. L’expérience développée par Pascale Verdier à propos du futur bâtiment des archives de la Meuse montre tout le profit qu’un conservateur peut retirer d’une bonne connaissance de certains aspects particulièrement techniques d’un dossier. Le professionnel des archives a alors plus de chances de faire aboutir ses souhaits, et d’obtenir ainsi le respect des prescriptions techniques les plus exigeantes ou les mieux adaptées au projet. En outre, en montrant sa capacité et sa volonté de s’investir dans toutes les dimensions de l’opération, il gagne grandement en crédibilité auprès de ses interlocuteurs. Mais une telle solution ne peut être toujours envisagée, ne serait-ce qu’en raison de la multiplicité des connaissances techniques et des savoirs scientifiques qu’il faut mobiliser.

Reste alors l’autre solution : avoir recours à des interprètes. Le développement continu d’instances de contrôle et de suivi, comme le sont par exemple les commissionnaires, et la généralisation de l’intervention des programmistes vont dans ce sens. Du côté de l’institution archivistique, la présence permanente au sein de la Direction des Archives de France d’un architecte est maintenant acquise. En outre, nombreux sont les participants du séminaire qui ont manifesté le désir de voir la direction remplir toujours plus efficacement sa mission de contrôle, de régulation et d’élaboration des règles. Les débats ont largement porté sur la forme que

devaient prendre ces règles : recommandations ? normes ? règlements ? Quoi qu'il en soit, pour le conservateur lancé dans un projet de bâtiment, le désir est grand de pouvoir étayer son argumentation de références prises auprès de la Direction des Archives de France.

Enfin, pour sensibiliser élus et responsables technico-administratifs à l'originalité et à la spécificité d'un tel programme, des visites de constructions récentes sont de plus en plus souvent organisées. Elles permettent aux uns et aux autres d'avoir une approche concrète de ce type d'édifices et semblent pouvoir avoir un effet bénéfique sur la prise de décision.

Quels bâtiments ? Où les localiser ?

Il s'agit en fait de questions stratégiques, représentatives sur la longue durée des mutations de l'institution.

Le premier bâtiment construit spécialement pour accueillir les Archives départementales de Meuse - elles étaient auparavant abritées au sein du Palais de Justice - fut construit en 1911 dans la ville basse, à proximité immédiate de la Préfecture et du Palais de Justice, avec lesquels elles formaient comme un embryon de cité administrative. Le deuxième édifice, œuvre de Jean Fayeton, un architecte ingénieur des arts et manufactures, élevé à la fin des années 60, prit place entre ville basse et ville haute au pied de la côte de Polval. Il voisine avec les services de la Sécurité sociale et de la Caisse d'allocations familiales. Le troisième centre, dont la construction est maintenant engagée, sera implanté derrière la ville haute, à proximité du bâtiment du Conseil général (ancienne Ecole Normale d'instituteurs réaménagée par Dominique Perrault). Bien entendu, la linéarité presque parfaite de cette translation géographique qui épouse le transfert institutionnel et la mue du service de l'Etat en institution patrimoniale de la collectivité émancipée est trompeuse : voyons-y un symbole, plus qu'une volontaire et consciente tentative de transformation des représentations spatiales d'une institution.

Centre ou périphérie ? Aux années d'après guerre animées d'une dynamique centrifuge, a succédé depuis près de vingt ans un profond mouvement centripète qui ramène dans le centre des villes les institutions auparavant transportées sur les marges. Il est particulièrement net dans le domaine des universités (on l'a observé à Amiens, à Toulouse, on pourrait multiplier les exemples). Il se manifeste aussi, avec peut-être un léger décalage, pour les centres d'archives dépendants des collectivités territoriales.

Ce mouvement n’est pas une tendance générale. On continue à construire en périphérie (c’est le cas, par exemple, des Archives départementales de la Moselle, de celles de l’Aude ou encore de celles de l’Oise). Le prix des terrains, la promesse d’une réserve foncière copieuse, l’absence de contrainte sur la configuration de l’édifice à venir : autant d’arguments en faveur d’une implantation sur un terrain vierge aux confins de l’agglomération.

Il faut toutefois revenir sur les exemples récents de bâtiments implantés en ville : les Archives municipales de Lyon, les Archives municipales de Marseille, les futures Archives départementales des Bouches du Rhône, le Centre des Archives du Monde du Travail de Roubaix. Dans plusieurs des cas mentionnés, il ne s’agit pas de l’hyper centre, mais de quartiers en cours de conversion, de réhabilitation ou de requalification : anciennes zones urbaines que la proximité d’infrastructures portuaires ou ferroviaires, à moins qu’il ne s’agisse - comme à Roubaix - d’un tissu urbain mêlant intimement industrie et habitat populaire. Sur ces dépouilles parfois gravement sinistrées de la société industrielle naissent de nouveaux centres, des quartiers émergents, dont les activités se diversifient peu à peu. Sur ces sites rénovés, l’implantation d’un centre d’archives peut constituer (à condition de ne pas être un cas isolé, à condition que s’implantent dans le voisinage d’autres institutions et établissements à vocation scientifique et culturelle) un bon positionnement stratégique à moyen terme. Le cas des futures archives départementales des Yvelines est, en dépit des apparences, proches de ceux évoqués ci-dessus ; à Saint-Quentin, on est certes très près du centre ville, mais dans une ville nouvelle : la situation des archives doit être appréciée en fonction du rapport entre cette nouvelle agglomération et la ville historique de Versailles, actuel lieu d’implantation de l’établissement, distante seulement de quelques kilomètres.

Un bâtiment ou plusieurs bâtiments ? L’équation « une institution = un bâtiment - avec, si possible, le nom de l’une au fronton de l’autre » est profondément enracinée dans les esprits. Une certaine méfiance entoure l’établissement multipolaire. Il est vrai que cette multiplication des implantations peut être préjudiciable au bon fonctionnement de l’établissement et fort coûteuse. Cela s’avère surtout vrai lorsque cet émiettement est une situation subie et non pensée, lorsqu’elle traduit une suite de réponses ponctuelles et finalement inadaptées au manque de place récurrent. L’institution pâtit alors du manque de visibilité, le fonctionnement peut devenir problématique, l’accueil et le travail du public défectueux. Divers exemples développés lors de ces journées semblent indiquer que l’implantation sur plusieurs sites peut être bénéfique pour l’institution lorsque est stratégiquement envisagée une bonne répartition des fonctions selon des sites concernés.

Les choix faits par l’Etat italien pour les Archives d’Etat à Turin et par la Catalogne pour les Archives de la Couronne d’Aragon à Barcelone retiennent tout particulièrement l’attention. A

Barcelone le site initial a été conservé par l’institution, non seulement en raison de ses qualités architecturales et de sa valeur patrimoniale adaptée à l’image que souhaitent donner d’elles les archives, mais également en raison de son implantation centrale susceptible d’en faire un espace de rencontre et de communication (au sens large), d’exposition et de représentation. Le nouvel édifice est lui situé dans une zone proche du centre (trait qu’il partage avec les établissements étudiés précédemment). A Turin, où le choix de deux implantations est relativement ancien, on a pareillement su tirer parti de la situation exceptionnelle et de la qualité architecturale remarquable (y compris du point de vue de l’histoire des bâtiments d’archives) du site primitif pour donner à l’établissement une vitrine institutionnelle très bien située. En anticipant quelque peu sur les projets pour les Archives nationales françaises, notons qu’il est prévu de conserver le site historique du Marais, et ce indépendamment de la construction d’un nouveau centre : outre la conservation des fonds anciens, les missions culturelles de l’ensemble Rohan-Soubise se verront confortées.

Plus difficile à analyser est l’exemple canadien. En effet, si remarquable que soit le centre de préservation de Gâtineau, construit sur le territoire d’une municipalité voisine d’Ottawa, on ne saurait nier que cette implantation, jointe à l’émiettement de l’institution en centre ville (les locaux de communication et les bureaux du personnel sont sur deux sites distincts) pose quelques problèmes de fonctionnement. Le problème est du reste plus vaste puisque l’édifice qui abrite les salles de lecture est commun aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale et qu’un quatrième site existe, réservé aux cartes et plans, dans la ville de Rainfrew située à plus de 100 kilomètres de la capitale. Enfin, la question ne se résume pas l’alternative entre l’éparpillement des implantations ou le regroupement sur un site unique : elle doit être appréciée en fonction de l’évolution institutionnelle la plus récente, à savoir la fusion entre les Archives et la bibliothèque nationale. Il reste que la construction d’un deuxième bâtiment à Gatineau est sérieusement envisagée, un bâtiment qui serait doté de véritables espaces dédiés à la consultation

Edifice neuf ou édifice ancien ? On peut d’emblée remarquer le paradoxe turinois : ici, c’est le bâtiment le plus ancien qui a été construit pour abriter des archives, tandis que le plus récent est un ancien hôpital transformé en dépôt. Rappelons ensuite une donnée qui semble bien établie par l’expérience : une réhabilitation, pour peu qu’on ne se limite pas à des travaux d’appropriation sommaires, n’est pas plus économique qu’une construction neuve, bien au contraire. L’histoire de la réhabilitation des sites de Roubaix et de Turin montre que des problèmes techniques considérables peuvent survenir lors de la transformation des locaux. Dans le cas du Centre des Archives du Monde du Travail, il a fallu évacuer totalement une partie de l’usine pour édifier les dépôts, des affaissements se sont produits, d’abord dans la partie orientale,

puis dans la zone occidentale de l’édifice (le percement de la ligne de métropolitain sous les fondations a encore aggravé cette situation) : il en a résulté un surcoût considérable.

Une simple extension peut parfois affecter si considérablement le bâti existant, qu’il est alors légitime de parler de construction d’un nouvel édifice. Les Archives départementales de la Manche, à Saint-Lô, offre un bon exemple de ce type d’opération complexe. L’édifice initial, qui date de la reconstruction de la ville (après la destruction totale de 1944) était désormais inapte à remplir ses missions, tant du point de vue quantitatif (saturation des dépôts) que qualitatif (inadéquation entre la maigre surface dévolue aux activités d’action culturelle et la politique menée par le Conseil Général dans ce domaine). En remodelant totalement la configuration des bâtiments et en intégrant le dépôt ancien dans un ensemble plus vaste, l’architecte est parvenu à un résultat que, toute objectivité mise à part, on peut qualifier d’honorable sur le plan esthétique. Il est surtout intéressant de constater que, pour une somme modique (en regard de celle d’une construction neuve ou d’une réhabilitation de bâti ancien), il a élaboré une solution apparemment satisfaisante du point de vue fonctionnel. Enfin, l’institution renouvelée paraît inscrire désormais son architecture dans un processus de sédimentation progressive dont l’extension constitue la première étape. Ce type de choix, chaotique en apparence, aboutit parfois à des résultats très heureux, comme en témoigne la bibliothèque de Gottingen, implantée depuis plusieurs siècles sur le même site et enroulée en colimaçon autour de son noyau primitif. Toutefois, une telle extension n’est pas toujours possible. Entre le choix d’un déplacement massif et celui d’une transformation du site initial, il faut déterminer le point critique au-delà duquel les contraintes matérielles (foncières et budgétaires) pèsent si lourdement sur le projet d’extension qu’elles mettent en péril la réalisation des objectifs d’amélioration de travail et de conservation.

Du programme au projet

Débordant le cadre des expériences françaises et étrangères, l’analyse proposée ici tente de rendre compte de l’ensemble des bâtiments étudiés dans le cadre du séminaire, qu’ils soient déjà construits ou encore à l’état de projet.

Les ouvrages de Michel Duchein (les manuels pour la construction d’un bâtiment et le livre de présentation des constructions réalisées entre 1965 et 1985), considérés rétrospectivement, manifestent le désir d’élaboration d’un programme type pour les bâtiments d’archives et dressent le bilan quantitatif de cette entreprise de normalisation. Pour de multiples raisons, tant architecturales qu’institutionnelles, il semble qu’une nouvelle phase de l’histoire de ce type d’édifice ait commencé il y a presque 20 ans.

Une histoire critique des bâtiments d’archives reste largement à écrire². On manque de monographies, on manque aussi de vues cavalières (bien qu’il faille signaler la toute récente communication sur ce sujet de Madame Anne Georgeon - Liskenne au colloque de Florence Archivio di Stato). Rares sont les publications à ce sujet dans les périodiques d’architecture. Les théoriciens et les enseignants de cette discipline ne sont guère non plus préoccupés de ces édifices : Guadet n’envisage le bâtiment d’archives que comme une subdivision de l’édifice administratif (il en va tout autrement du musée et de la bibliothèque). Un trait est particulièrement significatif : plus que dans d’autres domaines, l’élaboration des règles de construction et des programmes semble avoir été le fait de professionnels qui se préoccupèrent de combler le vide théorique existant en matière de bâtiments d’archives. Ceci explique peut-être en partie la longévité des programmes types mis en place dans les années 50 et l’attachement à ces formules.

On peut poser la question de manière abrupte : *faut-il brûler le Duchéin* ? Non, bien entendu. Mais une lecture critique presque ligne à ligne est nécessaire. Quoi qu’il en soit, ce qui doit être envisagé, c’est l’abandon même de cette notion de programme type, ou, pour le moins, son évolution radicale et l’élaboration de variations modulées et modulables du schéma de base du bâtiment. De manière générale, une telle notion ne s’applique pas aux projets les plus modestes ou les plus complexes. Dans une petite commune, lorsque le traitement des archives n’appelle pas une solution architecturale, mais un aménagement fonctionnel et efficace de locaux existants, on n’a pas besoin d’y recourir. De même, pour un projet de bâtiment destiné aux Archives nationales, l’ampleur du projet et la forte spécificité des missions dévolues à chaque institution appelle une réflexion large et dégagée des contraintes induites par ce type de modélisation. En revanche, le programme préétabli conserve en tant qu’outil une certaine validité pour les projets qui concernent les archives départementales ou les archives communales des grandes villes. A condition de ne s’y référer qu’avec prudence, car, même dans ces derniers cas, on constate que l’élaboration, et surtout l’application d’un programme type devient difficile. La taille et la complexité fonctionnelle des bâtiments d’archives seront en effet fonction non seulement du volume des collections et de la taille de la collectivité mais aussi et surtout de l’importance relative des archives en tant qu’institution culturelle au sein de cette collectivité et au sein de la ville qui les accueillent. Dans les départements de taille moyenne (Aude, Manche), dotés d’un chef lieu relativement peu peuplé, le bâtiment des archives, principal édifice culturel du Conseil général, pourra intégrer et développer des fonctions (et donc des équipements) d’une taille bien supérieure à ce que l’on observe lorsque le même bâtiment se trouve dans une grande

² Cette histoire est désormais en cours d’écriture grâce aux travaux de Stéphanie Quantin à l’EPHE. [2006]

ville : il se peut fort que dans ce dernier cas ces fonctions culturelles soient assumées par d’autres établissements.

Enfin, deux données importantes rendent délicate l’application du programme type. En premier lieu, le développement des réhabilitations de bâtiments anciens : les contraintes du bâti existant pèsent parfois lourdement sur les architectes et les programmistes (voir les archives de Lyon ou de Marseille), empêchant dans certains cas l’application des schémas les plus rationnels de circulation. En outre, le développement de projets complexes, liant les archives à d’autres institutions de la collectivité (Archives de l’Hérault avec la BDP et la maison des sports, Archives des Bouches du Rhône avec la BPD) conduit à mettre en place des programmes complexes, qui ne peuvent guère être élaborés qu’au cas par cas. Plus généralement, ces regroupements posent des questions autres qu’architecturales : lisibilité, autonomie des institutions, partage des tâches et gestion mutualisée des espaces culturels (salles d’exposition et de conférence) et - à terme - possibilité d’une direction commune pour les établissements regroupés en un même lieu.

Ceci étant posé, quelles tendances peut-on dégager des expériences décrites ici ?

Deux points retiennent l’attention. D’une part le soin toujours plus grand porté à la protection des biens et des personnes dans l’élaboration des programmes : luttés contre les infestations chimiques ou biologiques, protection contre les incendies ou les dégâts des eaux, sécurité contre les intrusions et contre les vols. Il en sera largement question dans les autres interventions, cette question étant au cœur de la problématique de nos travaux, c’est pourquoi, tout en soulignant son importance, nous ne le développerons pas ici. D’autre part, une réflexion importante s’est engagée sur la conception des dépôts. Cette réflexion se développe sur deux axes : d’une part la charge maximale que peuvent supporter les magasins et d’autre part les choix en matière d’isolation et de régulation de la température et de l’humidité (soit l’alternative entre climatisation et « double peau »). De cela encore, il va être longuement question par la suite.

Ces deux points concernent au premier chef et essentiellement les dépôts : l’attention toujours plus grande portée au perfectionnement technique y rejoint augmentation de leur taille et de leur capacité. Dans cette partie des édifices, les transformations architecturales semblent proposer une image nette des évolutions subies par l’institution et la discipline archivistique : technicité croissante et inflation quantitative.

C’est une image bien différente qui se dégage de l’analyse des espaces d’accueil du public. Il ne s’agit pas ici du simple prolongement de pratiques architecturales anciennes, simplement soumises à des évolutions structurelles régulières. En faisant passer les archives départementales dans l’orbite des conseils généraux, la décentralisation de 1983 a transformé une institution

administrative de recherche en principal établissement à vocation culturelle de ces collectivités. L’importance accordée aux espaces d’accueil du public est aujourd’hui beaucoup plus grande qu’elle ne l’était par le passé. Le traitement qualitatif de ces espaces a changé du tout au tout. Cela est bien entendu valable pour les salles de lecture, plus vastes, lumineuses, dotées de mobiliers de grande qualité. Cela est également particulièrement net quand on observe le sort réservé aux halls d’accueil, souvent magnifiés par le parti architectural adopté (c’est le cas par exemple aux Archives de la Sarthe : le hall vitré est encadré par deux pavillons qui abritent des magasins). En outre, sont apparus des espaces qui n’existaient pas dans les programmes antérieurs. Ils sont nés de la spécialisation progressive de l’ancienne salle polyvalente. Dans un édifice ancien, tel que celui des archives de la Meuse, cet espace accueille le service éducatif, les réunions de service, les conférences, les expositions temporaires. Dans un bâtiment récent (par exemple celui de la Manche, ou le futur édifice des Bouches du Rhône), ces différentes actions sont réparties dans des espaces spécifiques. Le CAMT, seul de son espèce il y a seulement 10 ans, n’apparaît plus aujourd’hui comme une exception, si l’on considère la diversité des espaces culturels proposés aux visiteurs, et non plus aux seuls traditionnels lecteurs. Globalement, les espaces d’accueil répercutent les mutations institutionnelles des deux dernières décennies en les amplifiant. Elles conduisent parfois, lorsque l’hypertrophie de ces espaces est patente, jusqu’aux limites de lisibilité des missions fondamentales de l’établissement (Sylvie Caucanas évoque cette situation à propos des archives de l’Aude : de très beaux espaces d’accueil et d’exposition seront de plus en plus investis pour des manifestations sans rapport avec les missions scientifiques).

Comme l’exemple des archives de la couronne d’Aragon en témoigne, les espaces réservés aux personnels sont généralement moins bien dotés. Ils sont souvent logés dans les interstices du programme (la disposition peu satisfaisante des bureaux aux archives de la Sarthe en est une illustration). Un trait observé à différentes reprises et souligné par Marie-Paule Arnauld lors de son intervention trouve ici sa place : l’éclatement des bureaux entre différents espaces correspond souvent à une séparation socioprofessionnelle. Cette situation, source de conflit au CARAN est également présente ailleurs (Archives du Cher, CAMT). Enfin, la salle de tri, cœur de l’élaboration du processus archivistique, souffre souvent d’une mauvaise prise en compte de son importance. Elle est trop souvent reportée sur les marges, excentrée. On se prend à rêver d’un édifice qui, à côté d’un pôle public gravitant autour des salles de lecture, offrirait aux membres des équipes un pôle réservé au travail scientifique, centré sur les espaces de tri, ces deux modules fonctionnels étant efficacement reliés aux dépôts.

Formes et matières

Comment s’établit la relation entre ces différentes fonctions et ces différents espaces ? En d’autres termes, quelles formes prennent les nouveaux bâtiments d’archives et quelles sont les matières choisies par les architectes pour habiller ces structures ?

On peut s’étonner des remous provoqués par le projet des quatre tours de Dominique Perrault pour la Bibliothèque nationale de France : dans le domaine des bâtiments d’archives, la tour a régné, sinon sans partage du moins sans complexes, pendant 20 ans. Il en fut de monumentales, comme celle des Archives de Seine Maritime et d’infernales comme celle des Archives du Var. On a retrouvé la tour à Mâcon et à Arras, à Alençon et à Créteil. La tour a été symbole de modernité, on l’oublie parfois, mais aussi de rationalité et d’efficacité. Elle traduit et prolonge dans les formes la triade capitoline de la programmation rationnelle chère aux années de croissance : standardisation, normalisation, typification. Dans les années 80, en Corrèze, en Haute-Vienne, ou encore à Bobigny, certains architectes ont privilégié la construction de silos de moindre taille, rassemblés par groupe de trois autour d’un noyau commun de circulation. Cette tendance s’est prolongée à plus vaste échelle dans des édifices tels que les Archives de la Moselle.

Par rapport aux réalisations de ce proche passé, la tendance la plus souvent observée semble être le goût pour les formes compactes, ramassées, souvent assez basses. Le bâtiment de l’annexe des archives des Bouches du Rhône (à Aix en Provence) est à ce titre emblématique : un cube irrégulier, des murs opaques percés de fenêtres disposées aléatoirement. Massif, le bâtiment des archives de la couronne d’Aragon l’est également, mais d’une autre manière puisque lieux de communication des archives et lieu de stockage sont deux constructions distinctes. C’est surtout dans les magasins, sombres et cubiques, que cette compacité est exprimée. La tour donnait une grande visibilité au bâtiment d’archives (voir, par exemple, le paysage rouennais transformé par l’érection d’une tour de plus de 80 mètres). Les bâtiments récents semblent vouloir se fondre dans la trame urbaine et dans leur environnement. Il peut arriver que les contraintes liées aux sites rendent la fonction du bâtiment encore plus discrète, pour ainsi dire indécélable : les archives de l’Essonne, au château de Chamarande, en sont une bonne illustration. Rien ne signale au visiteur les étages de magasins enfouis sous la cour de ce monument historique.

Finalement, la tour conférait aux archives une visibilité accidentelle, et peut-être pas toujours bien perçue en terme de valorisation de l’institution. *A contrario*, il est frappant de constater que les architectes accordent une importance toujours plus grande au traitement des espaces d’accueil. Cette tendance est probablement à mettre en relation avec la mutation institutionnelle subie par les archives depuis 20 ans, la redéfinition de leurs missions et le souci manifesté par les collectivités et les professionnels d’attirer un public plus large. Ainsi, la façade principale des archives de la Sarthe est marquée par le soin apporté au traitement de l’entrée de l’édifice, une

zone vitrée, lumineuse, encadrée par les deux masses compactes des magasins (qui forment, selon l’architecte Pierre Noailly, un « écrin » pour la partie centrale). Une courte perspective urbaine est prévue pour conférer encore plus de solennité à cette partie de l’édifice. Travaillant sur un bâtiment plus ancien, Dominique Perrault a adopté un parti semblable aux archives de la Mayenne : le bâtiment ancien rénové, d’allure classique, est réservé aux fonctions d’accueil, tandis que les magasins - dont l’architecture est particulièrement soignée - sont placés à l’arrière. Les Archives municipales de Lyon, avec leur trame placée en avant de la façade, méritent également une mention. Ce que la forme architecturale ne manifeste pas toujours avec éclat, la décoration et le mobilier le rendent perceptible dans bien d’autres situations. En témoignent les halls des archives de l’Aude, de la Manche, ou encore des Yvelines. A Saint-Quentin comme à Saint-Lô, l’escalier implanté au cœur du hall (réminiscence du CARAN ?) est la pièce maîtresse de ces architectures intérieures.

Autre trait original, surtout si l’on compare les édifices récents à ceux des années passées, le souci manifesté par les architectes de ne pas négliger les lieux de stockage dans l’approche esthétique. Au Mans, disposés symétriquement, ils contribuent seulement à la mise en valeur de l’entrée. Par un effet de renversement peut-être signifiant, il est prévu à Marseille que le galet rouge des lieux de conservation soit au contraire le cœur de l’édifice prévu pour les archives des Bouches-du-Rhône, tandis que les lieux d’accueil formeraient l’enveloppe de la construction. Le magasin, d’écrin qu’il est au Mans, deviendrait bijou à Marseille, bijou précieux et énigmatique. Utilisant des matières opaques et les mettant en scène dans des compositions qui exaltent la muralité des édifices, les architectes renvoient volontiers, par métaphore, au principe d’élucidation et de découverte du sens qui est au cœur du travail en archives. Ce jeu sémantique semble se manifester à Barcelone, à Saint-Quentin, ou encore à Aix, où il est appliqué à l’ensemble du lieu et non aux seuls magasins. Gâtineau, lieu de conservation par excellence, mais dépourvu d’espace de consultation est le paradigme de cette rhétorique : cube de béton dans une enveloppe de verre et d’acier.

Jean-Michel Battesti, auteur des archives d’Aix, a dit lors de son intervention : « aujourd’hui, la pierre perd, c’est le verre et l’acier qui gagnent ». De fait, comme le centre de Gâtineau le suggère, verre et acier offrent des possibilités intéressantes pour les architectes confrontés aux archives. Par eux, ils peuvent évoquer la transparence (souci également manifesté par la profession...). Le béton, réservé aux espaces de conservation symboliserait quant à lui le mystère inhérent aux archives. Là encore, Gâtineau semble l’aboutissement de cette dialectique de l’institution et des matériaux. Pourtant, à Aix, Battesti a choisi la pierre, qui rend son édifice presque totalement opaque : son discours est agressif, mais sa réalisation, seule de toutes celles évoquées, renvoie

peut-être aux désirs secrets de l’institution : pour vivre heureux, vivons cachés. Un parti pris qu’il vaudrait mieux assumer ?

Les espaces de lecture n’offrent pas autant de place à la réflexion sur le sens. On vise le confort, et l’apparence est souvent cossue. Passe alors le souvenir des intérieurs imaginés par Fiszer ou Perrault à Paris : moquette rouge et bois clairs, lampes d’opaline ou d’acier brossé. Parfois, la référence historiciste est appuyée, comme dans les plafonds à caissons des archives de la Moselle, ornés de sceaux ou de blasons... On pourra préférer les allusions plus discrètes aux temps et aux lieux, comme à Carcassonne, avec le grand mur en pierre des Corbières qui accueille le visiteur dans le hall, ou à Aix, avec le calcaire provençal qui recouvre l’édifice. Reste encore à évoquer l’humour, sensible à Gâtineau, où un village de fermiers canadiens est perché sur le cube gris des magasins. Cette référence au pays natal de l’architecte abrite les ateliers de restauration...

En guise de conclusions...

On se limitera ici à des propositions méthodologiques. Faut-il un nouveau manuel ? On s’en doute, nous pensons que non. Un guide plus qu’un manuel, un canevas précis plus qu’un programme complet. En revanche, sur tous les sujets techniques, qui connaissent des évolutions rapides, on préconise la mise en place de dossiers évolutifs composés de fiches, édités sous presse et en ligne.

Ce séminaire se voulait avant prospectif. Cette intervention, à travers les incises développées par endroits, a voulu montrer qu’on ne saurait être prospectif sans être aussi rétrospectif : l’histoire du bâtiment d’archives reste largement à écrire.

Christian HOTTIN

Chef de la mission ethnologie

Direction de l’architecture et du patrimoine

Ministère de la Culture

Christian.hottin@culture.gouv.fr